

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Septembre 1880.

Continuation de la crise.

Dimanche, sans qu'on ait su exactement pourquoi, MM. Constans, Cazot et le général Farre donnaient leur démission de ministres. Le soir, ils la reprenaient, sans que le motif de ce revirement fût nettement expliqué. Hier, c'était M. de Freycinet qui s'en allait.

Nous lisons à ce sujet dans le *Journal officiel* d'hier :

Ce matin, le président du conseil a remis sa démission entre les mains du Président de la République.

Les autres membres du cabinet ont également donné leur démission.

Les ministres démissionnaires demeurent chargés de l'expédition des affaires.

Voici la lettre par laquelle M. de Freycinet, président du conseil, ministre des affaires étrangères, a adressé sa démission au Président de la République :

« Monsieur le Président,

Après mûres réflexions, je ne crois pas que le ministère, reconstitué comme il l'a été hier, ait des chances sérieuses de durée. Il existe entre plusieurs de mes collègues et moi des divergences de vues qui ne permettent pas d'espérer que l'accord puisse se maintenir, même au prix de concessions mutuelles.

Un tel état de choses en se prolongeant serait dommageable pour les intérêts et la paix du pays. Dans la pensée que ma retraite vous offrira le moyen le plus prompt de dénouer cette crise, j'ai l'honneur de vous prier d'accepter ma démission.

Agréez, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

» C. DE FREYCINET. »

Le Président de la République a adressé à M. de Freycinet la lettre suivante :

« Mon cher président,

C'est avec un vif regret que je vous vois persister dans la démission que vous m'avez offerte. Je n'oublierai pas les grands services que vous avez rendus au gouvernement, et je vous conserve toute mon estime et toute mon affection.

Agréez, mon cher président, l'assurance de ma haute considération.

» JULES GRÉVY. »

L'Agence Havas nous transmet d'autre part ces informations :

« La crise ministérielle a recommencé ce matin, par suite de divergences entre M. de Freycinet et M. Constans sur l'application des décrets.

M. Grévy a dû encore ajourner son départ.

Le conseil des ministres est convoqué pour trois heures à l'Élysée.

Ce matin, à dix heures, M. le Président de la République a réuni les ministres à l'Élysée, et il leur a donné communication de la lettre par laquelle M. de Freycinet lui annonçait sa démission. Les ministres ont délégué MM. Ferry et Tirard auprès de M. le président du conseil pour le prier de revenir sur sa décision. M. Varroy, cédant aux instances de ses collègues, a consenti à s'adjoindre, comme ami particulier de M. de Freycinet, aux deux ministres délégués. M. de Freycinet a remercié MM. Ferry, Tirard et Varroy de cette démarche, mais il leur a déclaré qu'il persistait dans sa résolution.

À trois heures, les ministres se sont de nouveau réunis à l'Élysée. M. le Président de la République leur a annoncé que la démission de M. Varroy et celle de M. l'amiral Jauréguiberry lui étaient parvenues vers deux heures. Les autres ont aussitôt déclaré à M. Jules Grévy que, conformément aux règles du régime parlementaire, ils lui remettaient leur démission collective, afin de lui laisser toute liberté.

» M. le Président de la République en a

pris acte, et c'est M. Jules Ferry qu'il a chargé de former le nouveau cabinet. »

Les *Tablettes d'un Spectateur* donnent les détails suivants sur la crise :

Dimanche, la première personne à qui M. Grévy ait offert de former un cabinet est M. Constans, qui refusa en alléguant différents prétextes. A ce moment, on espérait encore ramener M. de Freycinet. Une seconde fois M. Constans fut interrogé par le Président de la République et déclina, par ordre sans doute, l'honneur de présider le futur conseil.

M. Grévy s'adressa alors à M. Cazot, lequel objecta des raisons de santé, et enfin à M. Jules Ferry qui accepta avec empressement.

MM. Varroy et Jauréguiberry persistèrent dans leur démission.

Hier, M. Grévy, à ce qu'on assure, aurait envoyé le commandant Tans au Palais-Bourbon pour prier M. Gambetta de venir conférer avec lui.

Un détail qui a frappé tous les hommes politiques, c'est que, dimanche, le Président avait fait demander M. Léon Say et les vice-présidents du Sénat, et qu'il ne s'était point occupé de M. Gambetta.

M. le marquis de Noailles, par dépêche, a été l'objet de propositions pour le portefeuille des affaires étrangères ; dimanche il avait refusé, et hier, à midi, de nouvelles démarches étaient faites pour obtenir son consentement. Nous ne croyons pas qu'il accepte cette situation. Entre temps, le même portefeuille a été offert à M. Challemel-Lacour qui a répondu négativement.

M. Lepère a eu dans la matinée d'hier lundi, avec le Président de la République, une entrevue à l'issue de laquelle il s'est rendu au ministère de l'intérieur où il a causé avec M. Constans pendant une grande heure.

M. Ferry n'a pas été très-heureux dimanche dans ses démarches. Hier, après son déjeuner, il est venu annoncer à M. Grévy qu'il n'avait pu s'entendre avec personne.

On affirme, cependant, que M. Sadi-

Carnot accepte le portefeuille des travaux publics.

L'amiral Pothuan, après avoir refusé mollement, serait sur le point de se charger du ministère de la marine.

M. Jules Ferry a télégraphié dimanche soir à M. Rouvier, de Marseille, lui disant de venir immédiatement.

Lundi, à heures, soir. — Une difficulté nouvelle se présente. M. Jules Ferry, nous assure-t-on, voudrait, avec la présidence du conseil, le portefeuille de l'intérieur et des cultes, afin de procéder personnellement à l'exécution des décrets contre les congrégations. M. Constans, de son côté, refuserait de troquer son portefeuille contre un autre.

Nouvelles démissions. — M. Desprez a donné sa démission d'ambassadeur auprès du Vatican ; M. Andrieux a donné sa démission de préfet de police.

Chronique générale.

La petite comédie que nos ministres ont eu l'honneur de représenter devant le pays a pour auteur M. Léon Gambetta.

C'était lui qui tenait tous les fils des pupazzis ministériels. Pendant tout le temps qu'a duré la crise, M. Coquelin, le Scapin de la Comédie-Française, a été transformé en courrier de cabinet. Il portait les ordres du Maître au ministère de l'intérieur. C'est lui qui a décidé M. Constans à retirer sa démission. Tandis que Sarah Bernhardt règle nos relations étrangères, M. Coquelin dirige la politique intérieure. Avez-vous jamais rien vu de plus grotesque !

M. Grévy avait songé un instant à mettre M. Gambetta en demeure de prendre la présidence du conseil. Mais, le président de la Chambre sut éviter fort adroitement ce coup droit en répétant à qui voulait l'entendre :

« Que M. Grévy fasse comme il vou-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES NOCES DE VIOLETTE.

(Suite.)

III

La famille Houdard se réunit avec la famille Desguérets à propos des fiançailles.

Nous savons que Jacques et Gratielle personnifiaient la rapacité aveugle. On peut garantir que, sans la peur des voleurs et des incendiaires, on ne les aurait jamais vus donner un liard aux mendicants qui venaient rôder aux abords de la ferme.

Les Houdard faisaient peu parler d'eux. On les citait comme des pépiniéristes fort à l'aise. L'établissement d'une fille unique les préoccupait et leur contenance fut en harmonie avec les lenteurs provoquées par le gentil garçon qu'ils n'auraient pas été fâchés de nommer leur gendre.

Une situation bien autrement délicate menaçait Valérie, aussi avait-elle obtenu de ne se montrer qu'à l'instant de la signature, si toutefois on y arrivait. La scène que nous essayons de peindre est donc seulement pour acteurs les parents et Cyprien.

Les Houdard commençaient à trouver leur dignité compromise après de nouveaux refus déclarés

en leur présence ; mais Jacques les pria de ne pas désespérer encore ; puis, avec la véhémence d'un homme irrité que l'on persiste à lui désobéir :

— Il y a trop longtemps que cela dure, dit-il, je somme Cyprien de se rendre aux volontés de son père et de sa mère !

Le malheureux ne savait que faire, ni même que penser. Huit jours s'étaient écoulés depuis son entrevue avec Violette, et ses efforts pour la rencontrer avaient continuellement échoué. Devait-il croire à l'intention d'une rupture ? Était-il au contraire assez édifié sur des sentiments d'accord avec les siens pour n'attacher aucune importance aux dernières paroles de la jeune fille ?

Cependant, on réclamait une réponse.

— Allons ! dit Gratielle, peux-tu hésiter entre une fille de rien et celle qui sera si bien chez nous à sa place ?

— O ma mère ! si vous connaissiez Violette, vous défendriez sa cause et la mienne, au lieu de vous joindre aux gens qui ne songent qu'à me torturer !

Certains dès lors que le jeune fermier ne sacrifierait pas ses amours, les Houdard s'adressèrent un signe qui voulait dire :

— Allons-nous-en !

La fureur de Jacques Desguérets prit à ce moment des proportions effrayantes. On le vit s'élançant vers son fils. Dieu sait ce qui serait arrivé,

malgré l'intervention de Gratielle chez laquelle se réveillait un peu tardivement l'intérêt maternel, quand parut un personnage dont la présence intriguait tout le monde.

— Maître Archambaud, le notaire !

— Oui, bonnes gens ; et c'est précisément mon titre officiel qui explique ma visite. Celui que vous appelez « le petit père Jérôme » est mort avant-hier, dans un hameau voisin de la ville de Saumur.

Une exclamation générale accueillit cette nouvelle.

— Mort ! lui qui se portait si bien ! dit le pépiniériste.

— Pas plus tard que dimanche dernier, ajouta madame Houdard, nous l'avons salué ; il se dandinait sur son ânesse en fumant sa pipe.

— Ah bien ! ah bien ! voilà un malheur ! essayèrent d'accentuer tristement Jacques et Gratielle Desguérets.

Cyprien s'informa :

— Comment le pauvre vieux a-t-il cessé de vivre ?

— Sa monture était ombrageuse. Au détour d'une descente, elle a sauté brusquement en arrière. Jérôme, lancé en avant, s'est fendu le crâne.

L'événement était grave. Néanmoins l'oraison funèbre dura peu. On grillait d'impatience.

— Alors, demanda le fermier des Vignes, c'est à l'occasion de l'accident que vous nous honorez

d'une visite, monsieur le notaire ?

— Oui, cette mort subite met en réquisition mon ministère.

— Ah !

Un échange de fins sourires entre les Houdard et les Desguérets prouva que l'on prévoyait une bonne surprise.

Maître Archambaud continua :

— L'héritage s'élève à vingt-cinq mille livres.

— Vingt-cinq mille ! on croyait à une douzaine...

Eh ! le fait est que le vieux ne dépensait guère.

— Allez-vous être assez riche ! s'écrièrent les pépiniéristes.

— Cela dépend ! dit maître Archambaud.

— Et de quoi, s'il vous plaît ?

— Cyprien va se marier ?

— Oui, se hâta de répliquer Jacques, dont le ton brusque interdit la parole à son fils.

— Qui épouse-t-il ?

— Notre fille Valérie, osa certifier madame Houdard.

— Décidément ?... en ce cas, les Desguérets ne toucheront pas un sou.

— Pas un sou ?

— La légataire universelle de Jérôme est Violette Peyrol.

— Violette !!!

Il y a des étonnements que l'on ne saurait peindre. Celui-là n'eût d'égal que l'accès de fureur et

» dra, mais il sait bien qu'un ministère Gambetta, ce serait la guerre. »

Cette parole est grave. Le pays s'en souviendra, espérons-le. Que tous le sachent bien : M. Gambetta, c'est la guerre. Si les prochaines élections favorisent l'opportunisme, elles prépareront une nouvelle invasion.

LE CAMP RETRANCHE DE NANCY.

On sait qu'il fut question, l'année dernière, d'établir près de Nancy un camp retranché. Mais, le gouvernement allemand ayant fait de vives observations, le projet fut ajourné.

Depuis l'arrivée du général Farre au ministère de la guerre, les études ont été reprises. Aussitôt la cour de Berlin s'en est émue et a fait de nouvelles observations. Il lui a été répondu qu'il ne s'agissait point de mesures hostiles, mais que les études en question faisaient partie d'un vaste projet d'ensemble adopté par les généraux chargés d'élaborer toutes les questions relatives à la défense du territoire. Enfin, le représentant de l'Allemagne ayant insisté, le gouvernement a déclaré qu'il avait le regret d'être obligé de passer outre, en présence surtout des efforts de toutes les puissances pour leur armement, tant au point de vue défensif qu'offensif. (Tablettes.)

La Gazette du Midi nous apporte l'important document qui suit. Nous le reproduisons avec les justes et fermes réflexions de notre confrère de Marseille.

La lettre ci-après de Leurs Eminences les cardinaux et archevêques de Paris et de Rouen jette une pleine lumière sur les intrigues qui, dans le sein du pouvoir républicain, ont présidé aux négociations de la déclaration et sert d'utile commentaire à cette dernière :

« De grandes incertitudes ont plané sur la Déclaration des ordres religieux.

» Voici la vérité :

» Un évêque, et peut-être deux — archevêques ou évêques français qu'il est, d'ailleurs, superflu de mieux désigner en ce moment, — ont eu l'idée de cette démarche. A la suite d'assez brefs pourparlers, leur idée a été accueillie en haut lieu ecclésiastique. M. de Freycinet a prêté, à son tour, une oreille complaisante à cette proposition. Enfin, nous tenons d'une source très-digne de foi que M. Jules Grévy et M. Gambetta, consultés, ont répondu par un assentiment formel.

» Cela posé, la lettre suivante a été écrite à tous les évêques de France. Nous prions qu'on en pèse bien les termes.

Archevêché de Paris, le 19 août 1880.

» Monseigneur,

» Le conflit soulevé par les décrets du 29 mars paraît entrer dans une voie d'apaisement. Le gouvernement avait été blessé du refus qu'avaient fait les congrégations de solliciter l'autorisation. Il avait attribué cette attitude à des motifs politiques ; et, dans ces

derniers temps, il a laissé voir qu'une déclaration qui désavouerait de leur part de semblables intentions lui donnerait une satisfaction suffisante.

» Une haute autorité qu'il est inutile de nommer ici, mais à laquelle Vous et Nous, Monseigneur, nous devons la plus entière déférence, autorise les congrégations à signer et à présenter au gouvernement la déclaration dont nous joignons ici le modèle. Le sens de ce document est connu à l'avance de ceux à qui il doit être adressé ; et tout fait espérer qu'il les affermera dans les dispositions bienveillantes qui paraissent les animer en ce moment.

» Nous avons été chargés, Monseigneur, de vous faire connaître la décision ci-dessus mentionnée, en Vous priant d'envoyer le modèle de déclaration aux Supérieurs et aux Supérieures des communautés non reconnues établies dans votre diocèse, pourvu qu'elles n'aient pas en dehors du diocèse de supérieurs majeurs (généraux ou provinciaux), car, dans ce cas, l'adhésion de ces supérieurs majeurs suffirait pour tout l'institut.

» Vous voudrez bien, Monseigneur, engager les Supérieurs (hommes et femmes) à signer le document dont il s'agit et à Vous le retourner le plus tôt possible, car il y a des motifs sérieux de se hâter. Vous aurez la bonté d'envoyer les exemplaires signés à l'archevêque de Paris, qui les transmettra à qui de droit.

» Toute cette affaire demande une grande discrétion ; aucune communication ne doit en être donnée à la presse.

» Veuillez, Monseigneur, agréer l'expression de nos sentiments respectueux et bien dévoués.

» † H. Card. de BONNECHOSE, Arch. de Rouen.

» † J.-H. Card. GUIBERT, Arch. de Paris.

» Il résulte de cette lettre :

» 1. Que la déclaration n'est pas obligatoire, que les ordres religieux sont simplement « autorisés » à la signer.

» 2. Que les chefs du gouvernement de la République ont consenti à cette démarche.

» Entre la libre et confidentielle affirmation des vénérables prélats qui ont signé cette lettre, et les demi-dénégations tardives de M. de Freycinet, nous ne pouvons pas hésiter. Nul homme sensé ne le pourra.

» La note arrachée au ministère par les clameurs radicales et insérée au Journal officiel est donc un démenti que le gouvernement s'inflige à lui-même, une pitoyable réticence imposée par la secte au président du conseil.

» On comprend maintenant que l'Osservatore romano ait publié la note sévère où il est dit, en substance, que la note du Journal officiel était inutile pour faire connaître ce qu'on peut attendre de tels ministres. »

Nous croyons savoir que le rappel de M. de Saint-Vallier, qui était dans le département de l'Aisne, avec ordre de retourner à

son poste d'ambassadeur, se rattache à l'incident de Nancy.

On possède à la nonciature de Paris un exemplaire de la déclaration des congrégations avec annotation de la main de M. de Freycinet.

Pas de commentaires.

Les bases du projet de M. Cazot sur les associations ont été approuvées en conseil des ministres et il est autorisé à en arrêter définitivement la rédaction.

M. Cazot est ferme dans la voie de l'iniquité ; quand il a commis une injustice, il met son honneur à persévérer. C'est ainsi que dans le programme annexé à l'arrêté ouvrant son concours pour six places d'auditeurs au conseil d'Etat, nous trouvons la disposition ci-après :

« Art. 5, § 3. — Nul ne peut se faire inscrire s'il ne produit soit un diplôme de licencié en droit, ès-sciences, ou ès-lettres, obtenu dans une des Facultés de l'Etat. »

Nos lecteurs savent que la loi nouvelle sur la collation des grades, rendue exclusivement à l'Etat, ne devait avoir aucun effet rétroactif. Le Sénat ne vota la clause restrictive qu'à cette condition, formellement acceptée par le gouvernement.

D'autre part, le 26 avril dernier, le Sénat votait par 153 voix contre 104 une résolution au sujet de l'application du règlement illégal fait par le conseil d'Etat le 14 août 1879, et rappelait ce corps judiciaire au respect de la légalité et de l'égalité. Il s'agissait précisément de la disposition reproduite dans l'arrêté publié par le Journal officiel, et qui frappe arbitrairement d'incapacité à concourir les diplômés par les jurys mixtes.

M. Cazot établit implicitement et par anticipation le certificat d'études, et il met hors la loi les étudiants catholiques.

Voilà l'œuvre d'un ministre de la justice républicaine !

Par décret du Président de la République, M. le vice-amiral Ribourt vient d'être promu au grade de grand-officier de la Légion d'Honneur et relevé de ses fonctions de préfet maritime de Cherbourg.

Il est aussi nommé membre titulaire du conseil d'amirauté.

Le gouvernement n'a pas le courage de ses opinions. Préoccupé de servir les basses rancunes du citoyen Lavieille, et de donner en même temps satisfaction aux légitimes exigences de la marine française, il a rappelé l'honorable amiral Ribourt, mais, d'autre part, il lui a accordé une récompense méritée. Reste à savoir si les feuilles radicales approuveront cet écartisme opportuniste.

L'ordonnance de M. Merveilleux-Duvignaux, premier président de la cour de Poi-

tiers, dans l'affaire des Jésuites, a produit une vive impression dans le monde qui nous gouverne.

Aussitôt qu'il en a eu connaissance, M. Cazot l'a télégraphiée in extenso à M. de Freycinet en ajoutant qu'une pareille audace était, à son avis, le dernier coup porté au principe de l'immovibilité de la magistrature.

Les radicaux préparent dans la presse et dans les réunions une campagne désespérée en faveur du scrutin d'arrondissement dans l'unique but de contrecarrer les desseins de M. Gambetta.

L'idée d'une dissolution anticipée de la Chambre reprend quelque faveur dans le monde politique. On y voit un moyen d'obliger M. Gambetta à prendre le pouvoir, puisqu'il ne veut pas y consentir avec la majorité actuelle. Aussi cette idée a-t-elle pour corollaire la réunion anticipée du Parlement, afin qu'on ait le temps de faire voter le rétablissement du scrutin de liste.

La nouvelle du cartel envoyé par M. Waddington à M. Warnbühler rencontre une profonde incrédulité, et l'on dit qu'elle a été publiée par la presse opportuniste afin d'embarquer l'ancien président du conseil dans une procédure violente à laquelle il ne songeait pas. Est-ce que décidément M. Gambetta craindrait les explications que pourrait fournir M. Waddington ?

Dans la colonie allemande, on est convaincu que M. Warnbühler n'acceptera pas le cartel, si cartel il y a.

Etranger.

RUSSIE. — La Voix de Saint-Petersbourg, nous apporte la première nouvelle d'un projet colossal qui serait à l'étude en ce moment, et qui intéresse au plus haut point l'avenir commercial de l'Europe. Il s'agirait de réunir la Vistule et le Dniester en canalisant le San, affluent de la Vistule. Ainsi s'établirait une communication directe entre le golfe d'Odessa dans la mer Noire et la mer Baltique.

Le nouveau canal passerait à Dantzig et la diète de Galicie a été consultée sur la question. Le comte Stadnicki, membre de cette assemblée, a démontré les avantages immenses que le commerce de l'Occident retirerait de cette route nouvelle, qui relierait la Russie à l'Allemagne, et, par extension, l'Europe avec l'Asie.

Entre Dantzig et Odessa, il y a 6,500 kilomètres ; le canal réduirait cette distance à 4,500 kilomètres.

La Voix ajoute que plusieurs ingénieurs français se chargeraient des travaux : leur durée n'excéderait pas six mois ; la dépense prévue sera de deux cents millions.

Le Herald de Saint-Petersbourg (allemand) publie sur la découverte de l'organisation de la société secrète des nihilistes les renseigne-

d'indignation que le sentiment des convenances ne sut pas atténuer. Un seul auditeur de maître Archambaud eut à exprimer de la joie ; est-il besoin de nommer Cyprien ?

— Violette riche ! s'écria-t-il ; mais alors, mon père, vous ne vous opposez plus à notre mariage ?

— Pour le coup, c'en est trop ! ne restons pas ici davantage !

Louis Houdard, sa femme au bras, avait déjà presque franchi la porte.

— Arrêtez ! ordonna Jacques.

En même temps, s'adressant au notaire :

— Il y a là quelque erreur ou quelque manigance. La petite Peyrol n'était rien pour le cousin Jérôme, tandis que je suis, moi, le propre fils d'un neveu de sa mère !... et je me laisserais dépouiller ? Allons donc ! cela serait par trop bête !... On plaidera, s'il le faut, mais les vingt-cinq mille livres me reviendront.

— Vous plaideriez, soit, mais vous perdriez, mon brave homme.

— Groyez-vous ?

— J'en suis sûr. Le testament est en bonne forme.

— Un testament ! vous l'avez ?

— Le voilà.

Maître Archambaud tira de sa poche un portefeuille et de celui-ci un papier timbré qu'il s'empressa de lire aux curieux empressés autour de sa

chaise :

« Je soussigné, sain d'esprit et de corps, lègue tout ce qui m'appartient à Violette Peyrol, domiciliée à Saint-Avertin.

» Ce 25 juin 1754.

» Jean-Pierre-Jérôme Duchemin. »

— Est-ce clair ?

On n'eut pas un mot à répliquer ; mais le fermier des vignes n'était pas homme à subir une pareille déception sans prodiguer les récriminations et les invectives contre la fantaisie étrange du défunt, surtout contre une ouvrière qu'il qualifiait d'intrigante et d'enjôleuse.

— Mais, Et observer pour la seconde fois Cyprien, l'héritage peut nous rester.

— Comment cela ?

— Permettez à la légataire de devenir madame Desguérets.

— Jamais je ne recevrai sous mon toit une affrontée à qui ne suffit pas le cœur de mon fils et qui nous vole notre bien ! dit Gratiennette.

— Ma mère ! celle dont on ose médire, n'a pas sa pareille comme qualités, comme vertus, à trente lieues à la ronde !

— C'est pour assister à son éloge que Jacques voulait que nous amenions aujourd'hui notre fille ? J'ai un peu bien fait de la laisser à Saint-Cyr. Ah ! si elle était avec nous, on saurait comment Valérie accepte une injure ! dit Houdard.

Le fermier ne s'était tu un instant que pour s'écrier, pourpre de colère :

— Voilà où nous réduit cette coquine ! Ce n'est pas assez qu'une fortune superbe nous échappe ; des querelles naissent du matin au soir et je puis me brouiller avec un ami de quarante ans ! Eh bien ! ça m'est égal. On fera ce qu'on voudra. Cyprien peut quitter cette maison ; jamais je ne consentirai à son mariage avec cette Violette Peyrol !

La fureur n'empêchait pas une cruelle souffrance. Le cupide, puni par où il avait péché, ajouta, se prenant la tête à deux mains :

— Les enfants ! les enfants ! d'aucuns prétendent qu'ils font la joie de notre vieillesse ; moi je dis qu'ils n'en font que le désespoir !

Gratiennette ajouta, prouvant la même façon de penser :

— Il y a toujours une justice. Manque-t-elle ici-bas ? Elle viendra d'en haut : « Bien mal acquis ne profite à personne ! » Que cette mijaurée happe nos écus, puisque la loi la protège ; mais cette richesse ne lui portera pas bonheur.

— Cessez, madame, de trembler pour votre héritage !

Cette parole ne venait d'aucun des assistants. On se retourna ; jugez de l'étonnement à l'aspect de Violette.

— Elle ici !

Malgré ces mots peu engageants, l'orpheline eut le courage de s'avancer et d'affronter des regards qui, certes, ne valaient pas mieux que les paroles. (A suivre.) ALFRED SÉGUIN.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Annexion de l'archipel de Taïti à la France. — Théâtres, par Damon. — En Afghanistan, par X. Dachères. — Raguse et Risano, par L. E. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Chasse aux gazelles avec le guépard, par R. Bryon. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — Régates à Palerme, par R. Bryon. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Echécs.

GRAVURES : Statue de M. Thiers, œuvre de M. A. Mercier, dont l'inauguration a eu lieu à Saint-Germain, le 19 septembre. — Afghanistan : L'artillerie anglaise franchissant la passe du Khojak, sur la route de Candahar. — La ville de Candahar, avec ses cantonnements des troupes anglaises. — Concours pour l'école de Rome, grand prix de peinture : Reconnaissance d'Ulysse et de Télémaque, tableau de M. H. Doucet. — Clermont-Ferrand : inauguration de la statue de Pascal, œuvre de M. Guillaume. — Proclamation de l'annexion de l'archipel de Taïti à la France. — Raguse et Risano. — Chasse aux gazelles avec le guépard, dans l'Inde anglaise. — Régates devant Palerme. — Echécs.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

mois suivants que les autres grands journaux russes reproduisent sous toutes réserves :

Il y a trois mois, un jeune homme pauvrement vêtu est arrivé à la gare de Varsovie, avec une petite malle, quelques minutes avant le départ du train. Au moment de passer au guichet pour prendre son billet, il donna à garder sa malle à un homme d'équipe de la gare, auquel il paya une roue de pourboire en revenant. Cette générosité a beaucoup étonné l'employé et les assistants.

On en fit part au chef de la gare, qui invita le jeune homme à passer dans son bureau. Là, on a ouvert la malle et l'on a découvert tout un assortiment de matières explosives, des brochures défendues et des proclamations révolutionnaires. Le jeune homme a été mis en état d'arrestation, mais il n'a pas voulu dire son nom.

Un mois plus tard, il se décida à donner au chef de la 3^e section les indications les plus précises et les plus détaillées sur l'organisation des sociétés secrètes et sur les membres les plus influents du parti nihiliste.

Il affirme, en outre, que le véritable auteur de l'attentat du Palais-d'Hiver se trouve depuis longtemps sous les verrous, sans que la police le sache.

Après avoir fait ces déclarations, il s'est rendu le lendemain dans sa prison en laissant une lettre dans laquelle il a motivé son suicide par le remords qu'il avait ressenti après avoir dénoncé ses amis. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos abonnés des environs de Saumur nous demande ce matin, par correspondance, d'où en est l'affaire de l'aumônier du collège communal. L'aumônerie est-elle oui ou non supprimée? nous écrit-il.

Nous transmettons cette question à qui de droit, avec peu d'espoir d'obtenir une réponse nette et précise, car le cas est embarrassant.

Le courageux aumônier qui a dû se retirer de la distribution des prix, pour protester contre les doctrines émises à cette cérémonie par le professeur de rhétorique et le préfet de Maine-et-Loire, a été bel et bien révoqué par le recteur d'Académie de Rennes, et depuis lors on n'a pas entendu dire qu'il eût un successeur. Nous sommes donc bien autorisés à croire qu'il n'y aura pas d'aumônier au collège de Saumur à la rentrée des classes, et notre honorable correspondant peut considérer ces prévisions comme bien fondées.

Ce matin, des femmes du bateau à laver, qui Saint-Nicolas, ont aperçu dans l'eau un corps que le courant entraînait. On s'est empressé de se diriger de ce côté, et le cadavre a été reconnu pour être celui de Marie Seringault, célibataire, âgée de 49 ans.

Depuis quelque temps, cette malheureuse donnait des signes certains d'absence, et elle avait disparu depuis hier soir.

On croit qu'elle a dû se jeter à l'eau à la hauteur du quai Notre-Dame.

Nous sommes informés que M. le préfet de Maine-et-Loire, faisant droit aux demandes du commerce de l'épicerie, va prendre incessamment un arrêté pour l'ouverture de magasins généraux provisoires dans plusieurs arrondissements.

Les sucres déposés dans ces magasins seront recensés et dégrevés conformément à la loi du 49 juillet 1880.

Le Patriote rappelle que l'impôt sur le sucre est abaissé de 30 fr. par 100 kilos : c'est-à-dire qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, nous paierons le sucre 45 centimes de moins par livre.

La température que nous avons depuis une douzaine de jours montre assez que l'été touche à sa fin. L'automne commencera demain 22 septembre, à 4 heures 16 minutes du soir.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une brochure intitulée : *La Légimité devant le Catholicisme*, que M. Veran, l'un des collaborateurs de l'*Etoile*, vient de publier chez MM. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud, Angers, au prix de : 4 franc.

Par arrêté du ministre des finances, M. de Bardel, commis à l'administration centrale, est nommé à la perception de Gennes (Maine-et-Loire), par permutation avec le titulaire.

Aubigné. — Une malheureuse femme d'Aubigné, canton de Vihiers, vient de mettre fin à ses jours d'une façon horrible. La veuve Fortier s'est frappée le crâne, à plusieurs reprises, avec un hachereau, et se l'est fendu assez profondément. Lorsque sa fille la trouva dans son grenier, elle était étendue dans une mare de sang.

Elle a pu dire encore que c'était elle-même qui s'était ainsi frappée, et elle a bientôt expiré.

La malheureuse n'avait pas toutes ses facultés et depuis longtemps elle menaçait de se suicider.

On écrit d'Alsace que M^r Freppel a reçu un chaleureux accueil à Obernay, sa ville natale. C'est l'ancien préfet d'Angers, M. le baron de Reinach-Woerth, qui lui a offert l'hospitalité à son château de Niedernay.

Le dimanche 12 septembre, les compatriotes de l'évêque d'Angers avaient dressé un arc de triomphe à l'entrée de la rue qui débouche sur la place de l'église. Le clergé paroissial, auquel s'étaient joints de nombreux ecclésiastiques du pays, souhaita la bienvenue à l'entrée de l'église au vénérable prélat qui a répondu en termes émus aux paroles du digne recteur. Après avoir assisté à la messe solennelle dans l'église pompeusement décorée et présidé les vêpres, M^r Freppel a visité la chapelle du calvaire, nouvellement restaurée. Puis il est reparti pour le château de M. de Reinach.

M^r Freppel vient de quitter l'Alsace et rentrera à Angers cette semaine.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a reçu de nouveaux détails sur l'empoisonnement par des champignons dont nous avons déjà parlé.

Le 13 de ce mois, la nommée Quinqueneau était venue offrir des champignons aux domestiques, à Mazières, chez M. Tortore, vice-président du tribunal civil de Tours.

Marie Robin, femme Bouchard, acheta ces champignons à l'insu de son maître qui, peu d'instants auparavant, lui avait fait défense de les prendre, en lui faisant remarquer qu'elle pourrait courir un grand danger si elle les mangeait.

Elle fit cuire ces champignons et en consuma une certaine quantité. Germain Bouchard, François Butré, âgé de 14 ans, et Louise Chantreau, domestiques dans la même maison, en mangèrent également.

Pendant la nuit suivante, tous quatre éprouvèrent de violentes coliques.

Marie Robin succomba le lendemain, au milieu de souffrances épouvantables.

La situation des autres domestiques est grave. Cependant on a l'espoir de les sauver.

BRESSUIRE.

Par arrêté préfectoral, en date du 15 septembre, le Comice agricole de l'arrondissement de Bressuire a été dissous.

LUÇON.

On annonce que l'évêché de Luçon va être transféré à La Roche-sur-Yon.

Le gouvernement, répète la *Charente-Inférieure*, veut que tous les évêchés soient placés aux chefs-lieux des départements, de manière que les évêques puissent être sous la surveillance directe des préfets.

LAVAL.

Le Conseil municipal de Laval vient, sur la demande de M. Raspail, député de l'extrême gauche, appuyée en séance par M. Souchu-Servinière, député de la Mayenne, de voter une somme de 100 francs pour l'érection d'une statue à Rouget de l'Isle, auteur de la *Marseillaise*, dans la ville de Choisy-le-Roi.

On se rappelle que le Conseil municipal de Saumur a voté une pareille somme pour le même objet.

L'*Avenir du Loiret* signale l'apparition d'un phoque qui remonte la Loire entre Meung et Orléans. Il a été poursuivi par des chasseurs entre Meung et Saint-Ay, sans pouvoir être tiré.

PLUS DE COURSE AUX CANARDS.

Une course aux canards devait avoir lieu aux Bains du Louvre.

La Société protectrice des animaux, mise en éveil par cet avis, s'est empressée d'intervenir, mais elle avait été devancée par la préfecture de police, qui avait déjà demandé la suppression de ce divertissement, lequel serait tombé sous l'application de la loi Grammont.

Le mois dernier, des courses aux canards devaient avoir lieu aux fêtes patronales de Saint-Ouen et de Bezons. A la suite des démarches de la Société protectrice, les maires de ces communes ont dû, aux termes de la loi et de la circulaire de 1876 du préfet de police, rayer ces jeux du programme des fêtes.

Publications de mariage.

Frédéric-Émile Héraud, cavalier de manège (veuf), de Saumur, et Henriette Mefray, domestique, de Durtal.

Henri-Pierre Ragot, forgeron, de Bagnoux, et Aimée-Marie Coquière, couturière, de Saumur.

Jean-Marius Verdun, employé de chemin de fer (veuf), de Tours, et Eugénie-Joséphine Blain, sans profession, de Saumur.

Auguste-René Chopin, cavalier de manège, de Mézières-sous-Ballon (Sarthe), et Augustine-Eugénie Honeault, cuisinière, de Saumur.

Alphonse-Aimé Janzowski, plâtrier, de Saumur, et Marie-Augustine Rozé, lingère, de la Daguennière.

Henri-Joseph Augereau, cavalier de manège, de Saumur, et Eugénie-Henriette Lemoine, domestique, des Rosiers.

Dernières Nouvelles.

LA CRISE.

M. Gambetta et ses amis politiques ne dissimulent pas leur fureur contre M. de Freycinet, représenté par le *Rappel* et par le *Temps* comme un partisan résolu de la paix, et qui ne se serait retiré que parce qu'il désapprouve la politique belliqueuse de M. Gambetta.

Pour calmer les inquiétudes prudentes par les assertions des journaux républicains, M. Ferry, — s'il réussit à former un cabinet, — adressera sans retard une circulaire à nos représentants à l'étranger « pour affirmer les sentiments pacifiques du nouveau cabinet. »

Il est question de confier l'intérim du ministère de la marine à un des membres du cabinet. M. Gambetta serait favorable à la nomination — après la rentrée des Chambres — « d'un civil » à la marine.

M. Jules Ferry a repris les négociations avec M. le marquis de Noailles.

Dans le cas où ce dernier refuserait le portefeuille des affaires étrangères, M. Ferry ferait l'intérim. (France.)

On parle du vice-amiral Perret comme devant recueillir la succession de l'amiral Jauréguiberry.

Lundi, 5 heures, soir. — Le Président de la République et M. Jules Ferry sont tombés d'accord sur le point suivant : dès que le nouveau ministère sera constitué, il examinera, dans sa première réunion, la question de savoir s'il est opportun de convoquer les Chambres dans la huitaine.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 19 septembre 1880.

Il y a huit jours, nous laissons la Bourse assez préoccupée des questions monétaires. Depuis lors, les faits ont été mieux observés et on se rend bien compte que la crise du numéraire, si elle se produit, ne peut avoir d'intensité qu'en Allemagne. Ici, le Trésor remboursant des Bons à court terme rend à cette heure même, à la circulation intérieure, 156 millions.

Au sujet des affaires d'Orient, il est indubitable que jamais les résolutions du gouvernement français n'ont été plus pacifiques. Nous sommes donc en dehors de ces événements. Ce sont pourtant des prétendues nouvelles venues de Dulcigno qui ont déterminé sur tous les groupes de valeurs une baisse assez importante.

Il faut ajouter qu'on a appris en même temps les retards causés par certaines formalités légales à la création du Crédit foncier algérien. Cette institution, malgré ses rapports naturels avec le Crédit foncier de France, doit s'appuyer sur un décret qui lui soit propre. L'affaire se trouve par suite ajournée, ne serait-ce que de quelques semaines. Il en est résulté sur les actions du Crédit foncier une réaction qui devait nécessairement s'étendre à la plupart des valeurs de crédit.

Sous l'influence de ces causes diverses, notre 5 0/0 a vu discuter de nouveau et emporter le cours de 120 qui devait être inattaquable. Le 3 0/0 ancien reste, en effet, au-dessus de 85. De telle sorte que notre 5 0/0 devrait être au-dessus de 141. Avec un tel écart, le profit des acheteurs est manifeste. La

conversion même, si elle s'opère, devra donner aux rentiers 5 0/0 un bénéfice considérable.

Sur le marché du comptant, nous devons reconnaître une suite importante d'achats en valeurs d'assurances. On recherche la Foncière-Incendie, la Foncière-Vie et la Foncière-Transport, puis les titres des Compagnies qui paraissent étendre au dehors l'influence de ce puissant faisceau, la Foncière austro-hongroise, la Fondiaria-Incendie et la Fondiaria-Vie.

Il y a également de nombreuses demandes sur les obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Banque hypothécaire. Les porteurs d'obligations 3 0/0 dont les numéros sont sortis au tirage du 10 septembre peuvent, dès maintenant s'ils le veulent, demander leur remboursement. Cette mesure est bonne à tous égards. La Banque hypothécaire en recueille déjà le bénéfice auprès de l'opinion.

La Banque d'escompte est fort bien tenue. La Société générale française de Crédit est en plein mouvement. On a coté 740 et 745. Il est urgent d'acheter, même à ces prix, car la hausse s'appuyant sur l'excellente situation de la Société, doit prendre des proportions bien plus importantes.

Les achats se succèdent sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. On a négocié pendant ces dernières semaines un nombre considérable de polices qui sont venues accroître les bénéfices sociaux.

Le Crédit foncier, sous l'influence des causes que nous avons indiquées tout à l'heure, reste à 1,367.50. Le Crédit lyonnais fait 960. On cote 1,095 sur la Banque de Paris.

Les valeurs qui semblent le plus affectées par les ventes sont la Banque parisienne dont les cours, à notre avis exagérés, semblent soutenus bien difficilement, puis le Crédit mobilier français et l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol qui n'est plus qu'à 607.50. Ceux qui réalisent, même à ces prix, nous paraissent agir prudemment.

Marché de Saumur du 18 septembre.

Blé com. (l ^h)	—	Huile de noix	50	120	—
Blé nouv. (l ^h)	20	Huile de chène	50	—	—
Fro. (l ^h)	77	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy.	74	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	92	—
Orge	65	Luzerne	—	780	90
Avoine, bar.	50	Paille	—	780	52
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois-blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	—	—	—	—
Farine, culas	157	—	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (3 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1878, 1 ^{re} qualité	150 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	100 à »
Ordin., envir. de Saumur 1878, 1 ^{re} id.	90 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	80 à »
Saint-Léger et environs 1878, 1 ^{re} id.	90 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	85 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1878, 1 ^{re} id.	75 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	70 à »
La Vienne, 1878, 1 ^{re} id.	65 à »
ROUGES (3 hect. 30).	
Souzy et environs, 1878	200 à »
Id. 1878	200 à »
Champigny, 1878, 1 ^{re} qualité	160 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	150 à »
Id. 1878, 1 ^{re} id.	150 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	150 à »
Varrains, 1878, 1 ^{re} id.	150 à »
Varrains, 1878, 2 ^e id.	140 à »
Bourgueil, 1878, 1 ^{re} qualité	175 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	150 à »
Id. 1878, 1 ^{re} id.	150 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	150 à »
Restigné 1878, 1 ^{re} id.	150 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	150 à »
Chinon, 1878, 1 ^{re} id.	135 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	135 à »
Id. 1878, 1 ^{re} id.	135 à »
Id. 1878, 2 ^e id.	135 à »

LR

PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS

Est la seule maison qui, par son organisation, puisse offrir des ameublements 1^{re} qualité aux conditions suivantes :

Chambre à coucher.

Lit en fer	LES	7 PIÈCES
Sommier		
Matelas		
Traversin		
Oreiller		
Table ronde	75 fr.	
Table de nuit		

Chambre à coucher noyer ou acajou

Une Armoire à glace grand modèle	LES	4 PIÈCES
Un Lit à cadre		
Une Commode		
Une Table de nuit vide-poche		
350 fr.		

Chambre à coucher riche.

Armoire à glace, pans coupés, grand modèle, thuya, palissandre	LES	4 PIÈCES
Lit pans coupés thuya, palissandre		
Commode - Toilette, thuya, palissandre		
Table de nuit vide-poche, thuya, palissandre		
475 fr.		

Choix immense de Chambres à coucher acajou, palissandre, noyer, vieux chêne; Chambres à coucher Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, etc., etc.

Envoi FRANCO de Catalogues très-complets de Meubles, Tentures, Literie, etc.

